

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 31 mars 2025

PROGRAMME D'ACCELERATION DE LA REUT EN LITTORAL : 21 NOUVEAUX TERRITOIRES LAURÉATS

21 nouvelles collectivités viennent d'intégrer le programme d'accélération de la Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) littoral, lancé par le Cerema et l'ANEL, avec le soutien des Agences de l'Eau, de l'Office Français de la Biodiversité et de la Banque des Territoires. Elles vont être accompagnées par le Cerema pour monter des projets d'études d'opportunité ou de faisabilité en vue de bénéficier d'une aide financière jusqu'à 80 %.

Ce programme lancé en 2024, répond à la mesure 18 du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit « Plan Eau », initié par le Président de la République le 3 avril 2023 et dont c'est le deuxième anniversaire cette année.

Un programme d'accompagnement spécifique aux communes littorales pour construire leurs stratégies de REUT

Dans le cadre du Plan Eau, le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, le Cerema, l'ANEL, les Agences de l'Eau, la Banque des Territoires et l'Office Français de la Biodiversité travaillent en partenariat pour mener un programme d'accompagnement des collectivités afin d'accélérer la mise en œuvre de projets de REUT sur les territoires littoraux en Hexagone et dans les Outre-mer et tirer les enseignements des projets réalisés, avec 3 objectifs :

- Favoriser une mise en œuvre pertinente de la REUT sur les territoires du littoral ;
- Accompagner les collectivités dans la réalisation d'études pour le déploiement de la REUT ;
- Capitaliser sur les retours d'expérience pour développer des outils pratiques à destination des collectivités et engager une dynamique de la REUT.

Le programme d'accélération de la REUT en littoral accompagne les collectivités dans la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité de REUT sur leur territoire. Les collectivités bénéficient :

- d'un appui technique du Cerema qui leur met à disposition des outils pratiques (cahier des charges type, guides...), ainsi qu'un appui technique personnalisé pour le montage des études et le suivi des études ;

- **d'un accompagnement du Cerema au montage des dossiers de subventions**, permettant de faire financer jusqu'à 80 % ces études par les Agences de l'Eau, la Banque des Territoire et l'Office Français de la Biodiversité ;
- **d'une dynamique territoriale et nationale** autour de la REUT en littoral, animée par le Cerema et l'ANEL.

21 nouveaux territoires rejoignent le programme

12 collectivités ont rejoint le programme lors de la 1^{re} vague de sélection en 2024.

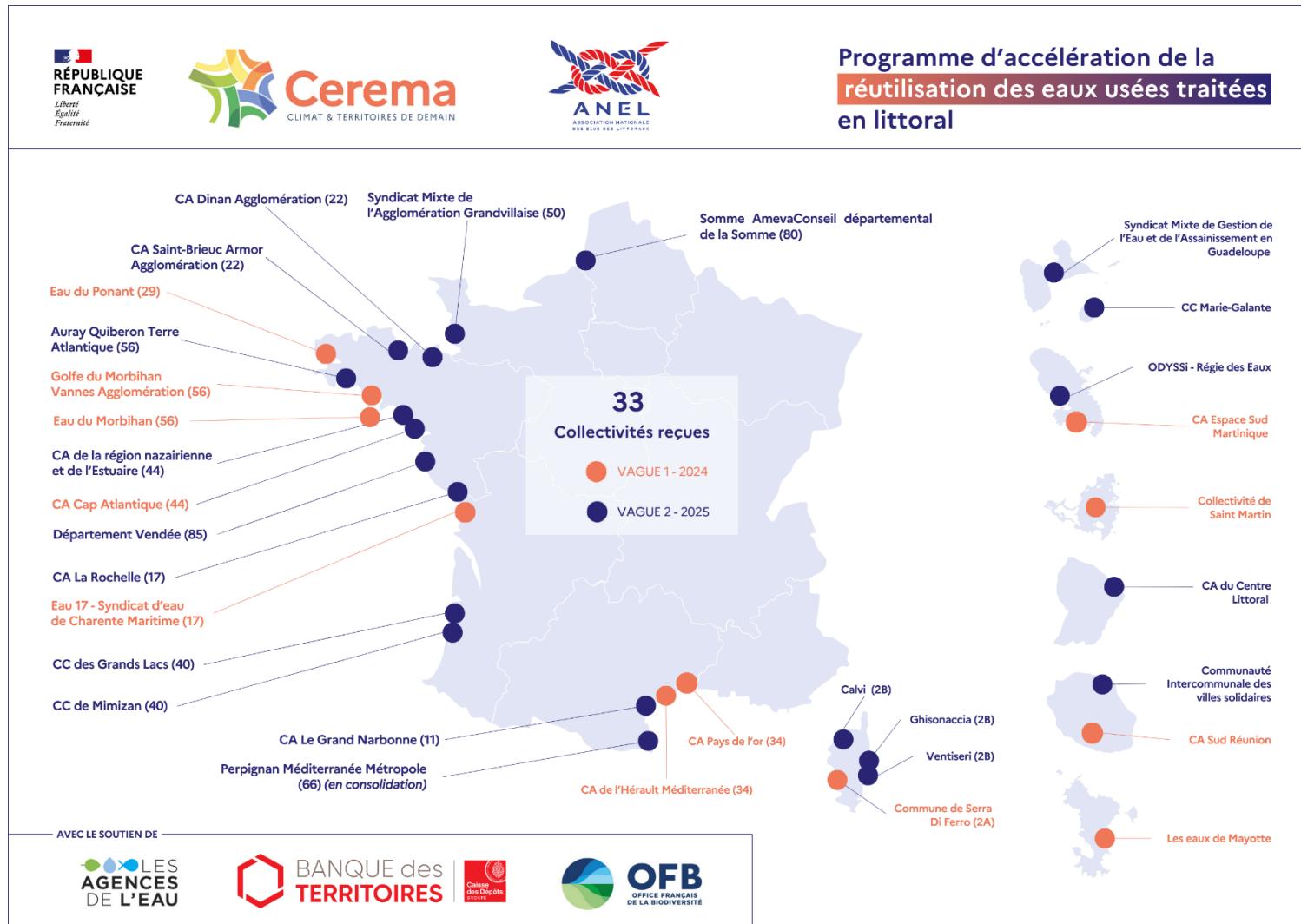
21 nouvelles collectivités rejoignent le programme et bénéficieront d'un accompagnement du Cerema et de la dynamique initiée. Les collectivités pourront à ce titre être guidées pour monter leur projet et obtenir le financement de leurs études.

Ces 33 collectivités couvrent l'ensemble des façades littorales.

24 sont situées en Hexagone et 9 en Outre-mer. Elles sont diverses : 5 communes, 19 intercommunalités, 2 départements, 7 syndicats mixtes d'eau et d'assainissement.

288 stations d'épuration sont concernées par l'ensemble des périmètres des études d'opportunité et faisabilité.

Carte des collectivités lauréates du programme (cf. liste en annexe)



Le programme REUT littoral est porté par L'A.N.E.L, le Cerema, le Ministère de la Transition Écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, avec le soutien des Agences de l'Eau, de l'Office Français de la Biodiversité et de la Banque des Territoires.

ANNEXE

Liste des 33 collectivités qui ont intégré le Programme REUT Littoral

En 2024 :

- Les Communautés de communes Bassin Marennes et Rochefort Océan, Ile Oléron, Ile de Ré avec le porteur de projet Eau 17
- La Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer avec le porteur de projet Eau du Morbihan
- La Communauté d'Agglomération Pays de l'Or
- La Communauté d'Agglomération du Sud de La Réunion
- La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique
- Le Golfe du Morbihan Vannes agglomération
- La Communauté d'Agglomération Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo
- Brest Métropole et la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas avec le porteur de projet Eau du Ponant
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- La Commune de Serra di Ferro
- La Collectivité de Saint-Martin
- La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique
- Les Collectivités de Mayotte avec le porteur de projet le Syndicat Les Eaux de Mayotte

En 2025 :

- Le syndicat mixte Somme Ameva – Conseil départemental de la Somme
- Le syndicat Mixte de l'Agglomération Grandvillaise (SMAAG) avec le Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA)
- La Communauté d'Agglomération de Dinan
- La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor
- Auray Quiberon Terre Atlantique
- La Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
- Le Département de Vendée en partenariat avec les CC de Noirmoutier, Ile d'Yeu, CC Océan Marais de Monts, Beauvoir-sur-Mer, Bouin, Les Sables d'Olonne Agglomération, CC Vendée Grand Littoral, Grues, La Tranche sur Mer, L'Aiguillon-la-Presqu'île, CA Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- La Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- La Communauté de communes de Mimizan
- La Communauté de communes des Grands Lacs
- La Communauté d'Agglomération Le Grand Narbonne
- Perpignan Méditerranée Métropole (*en consolidation*)
- La collectivité de Calvi
- La collectivité de Ghisonaccia
- La collectivité de Ventiseri
- La Communauté de communes de Marie-Galante
- Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement en Guadeloupe (SMGEAG)
- La régie des Eaux de Martinique ODYSSI
- La Communauté Intercommunale des villes solidaires de La Réunion (CIVIS)
- La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane (CACL)

Le Cerema est l'expert public de l'adaptation des territoires au changement climatique. Il est l'unique établissement national dont la gouvernance est à pilotage partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales avec plus de 1 000 collectivités adhérentes. Il est présent dans l'Hexagone et dans les Outre-mer grâce à ses 27 implantations et ses 2 500 agents.

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'Etat et les collectivités territoriales par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques et projets d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Le Cerema est un établissement public relevant du ministère du l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation et du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.



Présente en métropole et en Outre-mer, l'Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.) est une organisation qui rassemble plus de 700 collectivités et parlementaires du littoral pour protéger et valoriser les territoires littoraux et les espaces maritimes français.

Porte-parole des élus littoraux depuis plus de 45 ans, l'A.N.E.L. s'engage pour le développement durable des zones littorales et maritimes. Forte de ses partenariats avec de nombreux acteurs privés et publics, l'A.N.E.L. multiplie ses actions pour favoriser les partages d'expériences, renforcer la représentation des collectivités littorales auprès des pouvoirs publics et assurer l'information des élus sur les textes législatifs et réglementaires qui concernent leur territoire. Grâce à une expertise nationale mutualisée, l'A.N.E.L. accompagne les collectivités dans l'élaboration et l'évolution des politiques publiques d'aménagement et de gestion des littoraux.

CONTACTS PRESSE

Cerema

Patricia LEDOUX
Responsable communication

presse@cerema.fr

06 62 98 94 22

A.N.E.L

Alain BLANCHARD
Délégué Général

anel-secretariat@anel.asso.fr

01 44 11 11 70